

Temps partiels: LE SCANDALE!



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

A la CAPD du 9 mai 2006, vous avez décidé de refuser les temps partiels à 75%, 77,78% et 80% annualisés qui n'étaient pas de droit.

Nous sommes vivement opposés à cette décision qui marque un recul sans précédent dans l'histoire de ce département pour tous les collègues qui désirent travailler à temps partiel.

C'est ne pas reconnaître aux enseignants un droit par ailleurs reconnu à tous les autres travailleurs.

Cela aura pour conséquence de mettre en difficultés les 47 collègues concernés.

Il va de soi qu'au-delà de ces collègues, nous sommes tous concernés par cette décision.

En conséquence, nous vous demandons de revoir votre décision et d'accorder tous les temps partiels demandés comme cela a toujours été le cas.

NOM	Prénom	École	Signature

À renvoyer avant le samedi 13 mai au SNUipp.28, 3 rue L Blériot, BP 81125 Champhol, 28304 Mainvilliers Cedex Fax: 02.37.21.39.89

Pour les remettre à l'Administration dès la CAPD du 15 mai.